

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 7 décembre

Le Conseil d'Administration se réunit à 17h. sous la présidence de M. Mizambel, vice-président. Étaient présents Mme Batault, M. Jacques Batot, M. Belloy, Mlle Fremont, M.M. Leroi-Jourhan, Roger Lévy, Massé, Mme Meuret, M. Julien Reinach ainsi que M.M. Hue et Bellivier, représentants des élèves.

Étaient excusés M. Basset, souffrant, et M. Porcher, en voyage.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance sur lequel M. Reinach présente quelques observations de forme, M. Mizambel prononce un hommage à la mémoire de M. Boyer, fondateur et président d'honneur de l'Association, dont il retrace à grands traits la carrière. Il rappelle les hommages rendus par la Société de Linguistique dans sa séance du 19 novembre, où prirent la parole M.M. Mazon, Pascal et Mizambel lui-même, et par l'École des Langues Orientales dans une réunion du 29 novembre avec les discours prononcés par M.M. Mazon, Pascal et Mizambel. L'Institut d'Études Slaves se propose de consacrer également une séance d'hommage à M. Boyer.

En ce qui concerne le rôle de M. Boyer à l'égard de l'Association, il n'est pas exagéré de dire que celle-ci lui doit tout. C'est en effet sur l'initiative de M. Boyer qu'elle naquit en 1927 pour prendre un plus grand essor en 1937 avec la constitution du groupe russe et atteindre après la guerre à son plein développement grâce aux très importantes subventions obtenues par

M. Boyer qui de son inlassable simuler qu'a subi une imm actuelle prosp que le rôle d de solliciter d'accroître son d'honneur. son successeu mourir M. réserve toute Conseil est u en exprimant prolonger l'ex Pour Institutions Boyer avait qui continu montant d et une liste des verseme Na par M. Boyer m. Sauval relevé de M. Beauli pour faire décide' que présentée à D. ciation n' ment de M

M. Boyer qui consacrait à cette tâche toutes les ressources de son inlassable activité. Il est donc impossible de se dissimuler qu'avec la mort de M. Boyer l'Association a subi une immense perte et qu'il est à craindre que son actuelle prospérité n'en soit affectée. M. Boyer considérait que le rôle du président d'honneur de l'Association est de solliciter dons et subventions de manière à permettre d'accroître sans cesse le chiffre des Bourses et des prêts d'honneur. C'est pourquoi M. Boyer a tenu à désigner son successeur et il avait pressenti à cet effet avant de mourir M. Louis Réau. Ce dernier a accepté avec la réserve toutefois d'une limite d'une ou deux années. Le Conseil est unanime à ratifier l'excellent choix de M. Boyer en exprimant le vœu que M. Réau veuille bien accepter de prolonger l'exercice de ses fonctions au delà d'un ou deux ans.

Pour la correspondance adressée aux Banques et Institutions en vue d'obtenir les dons et subventions, M. Boyer avait mis au courant une secrétaire Mme Bondoin qui continuera à travailler avec M. Réau. En 1949, le montant des subventions s'est élevé à plus de 600.000 fr., et une liste a été dressée des personnes ayant déjà fait des versements répétés, ainsi que de nouveaux donateurs.

Naturellement une partie du travail accompli par M. Boyer devra désormais être assurée par le bureau. M. Sauvaget, trop occupé et malade, a demandé à être relevé de ses fonctions de Secrétaire Général Adjoint, et M. Beaulieux a proposé M. Feydit, professeur d'arménien pour faire partie du bureau en qualité de secrétaire. Il est décidé que cette proposition, acceptée par le Conseil, sera présentée à l'Assemblée Générale dans la prochaine réunion.

Depuis le dîner du mois de juin précédent l'Association n'a eu aucune activité sociale. En raison de la mort de M. Boyer d'ailleurs aucune réjouissance ne peut

114
avoir lieu avant un certain temps et il a été décidé
notamment de renoncer au bal de l'Association pour
la fin de 1949. Mme de Kerwin-Piotrowska a pro-
posé un festival Chopin en l'honneur du centenaire
de la mort du musicien, et l'idée en est acceptée à
condition que le concert soit reporté au début de 1950.

En ce qui concerne la reconnaissance d'utilité
publique, M. Mirambet expose l'état actuel de la
question. Le 11 avril dernier, la Préfecture a remis à
M. Mirambet le dossier que M. Basset a conservé
jusqu'à présent en vue de s'informer de la capitalisation.
M. Basset doit ensuite se mettre en rapport avec M.
Porcher qui effectuera les dernières démarches nécessaires
notamment au Conseil d'Etat pour lesquelles M. Reinach
propose son appui.

Une autre question à laquelle M. Boyer s'intéressait
vivement est celle de l'impression du Bulletin de l'Asso-
ciation. Il est donc décidé que cette publication devrait
avoir lieu en 1950 et qu'elle comprendra un hommage
à la mémoire de M. Boyer, les statuts de l'Association
avec l'indication de ses principales activités et la liste
des membres. Le travail de mise au point de cette
liste est déjà assez avancé. M. M. Porcher et Feydit seront
chargés de préparer cette publication dans des conditions
pas trop onéreuses et le chiffre du tirage pourrait être
de 1500. Mme Batault propose la mise en vente de
ce Bulletin. M. Mirambet pense qu'il est difficile de
ne pas faire une distribution gratuite aux membres.

M. Mirambet fait ensuite part au Conseil du souhait
formulé par le groupe des élèves de l'école, représenté
par un Bureau de 7 membres de voir le Conseil de
l'Association s'occuper de l'aide sociale aux étudiants,
notamment en ce qui concerne la question du restaurant

En effet l
élèves de l'
M. M. Hue
à tous des pr
les étudia
des étudia
affiliés, a
serait prête
genre. M.
laquelle M.
solution p
la maiso

De to
sentants d
leurs besoi
examinés p
Passa
signale tou
la dernièr
de l'Assem

Une
se décomp
6
de
7

M. Mira
celles-ci é
rétribuer u

Il r
dont on p
d'évaluer
publicatio
reprenant l

En effet le restaurant de l'École des Beaux-Arts, où les élèves de l'École avaient été admis, est devenu trop petit. M. M. Hue et Bellivier, représentants des élèves, donnent alors des précisions sur cette question si importante pour les étudiants, ils indiquent que la Fédération Générale des étudiants de Paris, rue Soufflot, à laquelle ils sont affiliés, a une politique d'extension des cantines et qu'elle serait prête à donner son appui à une entreprise de ce genre. Mais, en ce cas, se pose la question du local pour laquelle M. M. Mirambel et Massé ne voient pas de solution possible. Mme Batault offre de s'informer à la maison de l'X, rue de Poitiers.

De toute manière, M. Mirambel demande aux représentants des élèves de présenter au Bureau de l'Association leurs besoins et suggestions afin que ceux-ci puissent être examinés par le Conseil.

Passant à l'examen du Budget annuel, M. Mirambel signale tout d'abord que les 3 prix de l'Association pour la dernière session des examens seront attribués au cours de l'Assemblée des professeurs qui doit se tenir le lendemain.

Une avance de 200.000 fr. a été faite à l'École qui se décompose ainsi :

60.000 fr. pour le matériel de l'École

40.000 fr. pour payer le répétiteur de zoumain

70.000 fr. pour la Bibliothèque

M. Mirambel a fait également plusieurs avances sur bourses, celles-ci étant toujours versées avec retard, et il a fallu rétribuer une aide de Secrétariat.

Il reste donc en caisse une somme de 300.000 fr. dont on peut disposer. Mais il est décidé au préalable d'évaluer les frais d'impression du Bulletin, dont la publication ne peut ^{pas} souffrir de retard. M. Roger Levy, reprenant la question du tirage, demande le nombre actuel

6

des membres de l'Association, vue la réponse de M. Mirambel qu'il faut compter environ 1 million de membres, M. Roger Lévy remarque qu'en ce cas le tirage à 1.500 exemplaires dont il a été précédemment parlé se trouverait insuffisant, car il serait certainement très utile d'en faire une aussi large diffusion que possible aux frais de l'Association non seulement dans la métropole mais aussi dans la France d'outre-mer. C'est pourquoi un tirage à 2.000 ou 2.500 exemplaires ne paraît pas excessif. M. Belloy approuve ce chiffre en ajoutant que l'augmentation du tirage n'augmente pas sensiblement les frais. M. Belloy et M. Bacot se trouvant d'accord pour insister sur l'utilité de donner à ce premier Bulletin la meilleure présentation possible, le Conseil en conclut qu'il faut prévoir une dépense d'environ 100.000 et que par suite il faudra restreindre momentanément l'attribution des secours.

La séance est levée à 19 h.

Le Président

Le Secrétaire Général